

# LE MINIER ET LA « BONNE CONDUITE » (/ACTUALITES/NEWS/POLITIQUE /LE-MINIER-ET-LA-BONNE-CONDUITE/)

POLITIQUE ([HTTP://WWW.GUYAWEB.COM/CATEGORY/ACTUALITES/NEWS/POLITIQUE/](http://www.guyaweb.com/category/actualites/news/politique/)) | Publié le 28/08/2015 à 05H00 | Mis à jour le 28/08/2015 à 10H21 | Par : Marion Briswalter

J'aime

73

Tweeter

8



1 commentaire

Le projet aurifère Rexma sur la crique Limonade est blacklisté par Emmanuel Macron, car le ministre de l'Industrie juge qu'il « ne réunit pas les conditions de respect de l'environnement ». C'est au nom de ce principe que Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie portera sa « vigilance », notamment sur le projet Montagne d'Or, à Saint-Laurent.

Interrogée ce jeudi matin par l'association guyanaise Maiouri nature Guyane, dans l'émission *Interactiv'* (<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1142825>) de France Inter, la ministre du Développement durable, Ségolène Royal a assuré qu'elle sera « extrêmement vigilante » à l'enquête publique et à l'instruction du dossier lorsqu'une demande d'exploitation du sous-sol de Montagne d'Or sera déposée par Columbus gold.

Ces propos font suite à la chaude poignée de main sur le site de Montagne d'Or entre le ministre Emmanuel Macron et la société minière canadienne. Le ministre de l'Industrie avait affirmé qu'il allait « tout faire », selon *France-Guyane*, pour que le projet industriel de mine à ciel ouvert voit le jour.

« Les déclarations d'Emmanuel Macron n'engagent que lui au sens où il ne peut pas s'opposer à un potentiel de créations d'emplois (...) il y aura une enquête publique qui va mettre sur la

*table toute les questions relatives à la protection de l'environnement, à la question énergétique et à l'équilibre écologique de la forêt primaire qui est un patrimoine irremplaçable et qui est aussi sous protection d'un certain nombre de règles* » a doucement recadré Royal.

Par cette posture, la ministre ne ferme pas la porte au projet minier, puisqu'elle a affirmé que l'on « peut parfaitement concilier le développement économique et la protection de l'environnement », mais elle rappelle que son ministère s'opposera ou acceptera le projet minier, tout autant que Bercy.

Sur ce point, Royal rejoint son collègue de l'Industrie qui lors de son passage dans le département il y a quelques jours a urgé les opérateurs, TPE, PME comme les multinationales à « la bonne conduite environnementale et sociale ». Il a pris comme exemple à suivre Columbus gold.

L'objectif de Bercy est « d'établir un livre blanc décrivant le principe d'un projet minier, ses différentes phases, les différents types de techniques employées et les moyens pour éviter, réduire ou compenser les impacts. ». En estimant sur *France Inter* qu'« aujourd'hui les méthodes d'exploitation aurifère ont recours à des produits chimiques qui sont dangereux pour la santé publique » la ministre Royal a rappelé que l'irréprochabilité n'est pas si simple.

Difficile de dire le contraire, lorsque Gauthier Horth, président de la fédération des opérateurs miniers de Guyane, actuellement empêtré dans des poursuites judiciaires, prenait place, la semaine dernière aux côtés du ministre lors de sa tournée guyanaise.

« Pour amalgamer l'or, il faut utiliser des processus chimiques qui ont une certaine dangerosité, c'est une évidence. Ce sont des méthodes impactantes, dangereuses, c'est comme au CSG, avec des sites de réserves de produits dangereux pour l'environnement et l'homme, mais vu la taille des entreprises (...) on imagine que les meilleurs procédés techniques sont utilisés » commente Nyls de Pracontal, directeur du Gepog.

Paris veut de la mine « propre ». Le gouvernement ne peut guère adopter une autre posture à trois mois de l'ouverture de la Cop 21. En prenant la tête de la future conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015, la politique de la France durant ces quelques mois est scrutée. Est-ce pour cela qu'Emmanuel Macron parle aujourd'hui de « mine responsable » ? Concept emprunté à son prédécesseur Arnaud Montebourg. C'est pour cela qu'il a ordonné au préfet le 18 juin 2015 de « rejeter » le permis Rexma sur la Crique Limonade.

### **Emmanuel Macron ferme les portes de Saül à Rexma**

Il faudra attendre le 2 septembre 2015 que ne se réunisse à Cayenne le conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) pour connaître l'avis définitif. Néanmoins, le projet sur la crique Limonade semble enterré. Le Coderst se réunit en « urgence » mercredi prochain, avec comme fil conducteur, l'invitation à ne pas valider le permis d'exploitation de Jean-Pierre Casas, pdg de Rexma. Emmanuel Macron a réclamé « l'annulation du permis », pour des raisons que vous allez découvrir.

Depuis 2013, le projet minier porté par l'entreprise à 4 km du bourg de Saül, commune du Parc amazonien, est malmené. Il a rencontré une vive désapprobation du conseil municipal de Saül, de riverains, qui rejettent toute exploitation minière « à moins de 10 kilomètres » du village. Il a également reçu un avis négatif de la commission départementale des mines.

En juillet 2013, en plein affrontement entre les pros et les anti mines à Saül, le parquet de Cayenne avait ouvert une enquête pour « faux et usage de faux ». (*Guyaweb* du 01/08/13 (<http://www.guyaweb.com/actualites/news/justice/ecobios-deploire-des-modifications-drastiques-rexma-dement-les-soupcons-de-falsification/>)). Rexma était suspectée d'avoir procédé à une falsification des résultats formulés par le bureau d'étude Ecobios dans le cadre de l'étude d'impact portant sur le permis d'exploitation de cinq ans sur la crique Limonade.

« Le parquet a fait une enquête. Pour nous, les faits sont établis, mais il y a prescription » répond le procureur de la République, qui a classé le dossier « sans suite ». C'est au nom de cette enquête sulfureuse qu'Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif avait suspendu la demande d'ouverture d'exploitation, déposée avant le classement de la Limonade en zone protégée.

Bien qu'il y ait prescription au pénal, l'affaire a refroidi Paris. Et malgré le changement à la tête du ministère, Emmanuel Macron a demandé par écrit au préfet, Eric Spitz « de ne pas autoriser

en l'état le projet minier » au nom d'une « étude d'impact insincère » qui « ne réunit pas les conditions de respect de l'environnement ».

Si il y a rejet, l'État français devra verser à Jean-Pierre Casas une indemnité. Si le projet est accepté, Paris et le préfet de Guyane devront assumer la controverse.

**La liberté de ton a un prix**

\* Bénéficiez d'une déduction fiscale



**SOUTENEZ NOUS !**

(<http://www.jaimelinfo.fr/guyaweb>)

---

## 1 commentaire



Francois

29 août 2015

Répondre (<http://www.guyaweb.com/actualites/news/politique/le-minier-et-la-bonne-conduite/?replytocom=68980#respond>)

c est quoi la photo en debut d'article ? un chantier d'orpaillage en activite ? un ancien site d'orpaillage apres revitalisation vegetale ? une mine a ciel ouvert visant a transformer la foret en desert sterile ?

« parmi les pauvres les plus abandonnés et maltraités, se trouve notre terre opprimée et dévastée »: Pape François, encyclique Laudato Si, page 3, mai-2015.